

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 19 décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUI HMB  
La Présidente,  
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLUI HMB arrêtée le

ECHELLE	PROCÉDURES		
	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:5 000			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



- Stationnement**
- Secteur E1
  - Secteur E2
  - Secteur E3
  - Secteur E4
  - Secteur E5
  - Secteur E6

- Autres prescriptions**
- Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-26 du Code de l'Urbanisme
  - Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

- Zonage**
- contours zonage
- Bâti**
- bâti dur
  - bâti léger
- Données d'information**
- Cours d'eau

